

Une VOIX: C'est une coutume chez lui.

M. KNOWLES: Dernièrement, le ministre a trouvé moyen de soulever cette question à la Chambre pour y défendre l'attitude du Gouvernement. Il a affirmé qu'à son avis, il ne devait pas favoriser une majoration de la pension des employés du National-Canadien, puisque son collègue, le ministre des Finances (M. Abbott), avait adopté la même attitude à l'égard des fonctionnaires retraités.

L'hon. M. CHEVRIER: Je conseille à l'honorable député de lire le discours.

M. KNOWLES: J'en ai pris connaissance avant de rédiger le mien. De même, le ministre du Travail (M. Mitchell) a montré qu'il s'intéresse au sort des cheminots; toutefois, je signale à la Chambre que nous avons, à maintes reprises, demandé au ministre du Travail de régler la question des pensions à l'égard des employés du Pacifique-Canadien.

L'hon. M. CHEVRIER: Nos réalisations démontrent quel parti a fait le plus pour les cheminots.

M. KNOWLES: On sait qu'en 1945 le ministre du Travail a nommé un enquêteur chargé de déterminer s'il serait opportun d'instituer une commission royale pour s'enquérir de cette question. L'enquêteur a indiqué bien clairement qu'il convenait d'instituer une commission royale, mais le ministre du Travail a refusé de donner suite à sa proposition. A mon sens, la Chambre n'a versé que des larmes de crocodile sur le sort des cheminots.

A mon avis, il n'y a aucun rapport entre les demandes de relèvement de salaires de la part des employés et la requête de majoration du tarif-marchandises présentée par les sociétés ferroviaires. Afin de le démontrer, permettez-moi de citer des extraits de documents que j'ai sous la main. J'ai une copie du mémoire présenté au conseil de conciliation au nom de plusieurs organismes d'employés à l'appui de leur demande réclamant d'augmenter de 35c. l'heure la rémunération de base. Ce sont surtout des groupements d'employés du Pacifique-Canadien qui ont présenté ce document. J'ai également un mémoire exposant les vues de la fraternité des cheminots canadiens, dont les membres sont au service du National-Canadien.

Ces gens, à mon sens, ont bien motivé les augmentations réclamées. Ils ont su mettre en valeur le cas des employés des catégories prétendues supérieures en comparant leur rémunération à celle de gens qui se livrent à des occupations analogues, mais ils ont même mieux réussi en signalant que des milliers de

[L'hon. M. Chevrier.]

cheminots ne se classent pas dans les catégories privilégiées. Je songe tout particulièrement aux renseignements exposés aux pages 42 et 43 du mémoire où il est indiqué que bon nombre de manœuvres et de manutentionneurs de marchandises ne touchent que 76c. l'heure et même, dans certains cas, pas plus de 67c. l'heure.

Plusieurs de ces employés, au service de la société depuis longtemps, voient les annonces que publient d'autres usines offrant 87½c., 95c. l'heure et même davantage à la main-d'œuvre inexpérimentée. Les détails figurent dans le mémoire. Voici donc où je veux en venir: j'appuie de tout cœur les réclamations des employés qui prétendent que l'augmentation leur est due et qu'ils devraient l'obtenir sans délai. A mon sens, ils ont très bien motivé leur demande lorsqu'ils ont comparu devant le conseil de conciliation.

L'hon. M. CHEVRIER: Mettons un peu d'ordre dans le débat. En toute déférence, monsieur l'Orateur, je dois signaler que l'honorable député traite un sujet qui ne rentre pas dans les cadres de la présente discussion. Au début, il m'a semblé s'en tenir au sujet du débat, mais il s'en écarte maintenant pour traiter des salaires versés aux cheminots et pour s'en prendre aux chemins de fer Nationaux sur les salaires qu'ils paient à certains employés. Je ne m'oppose pas à ce qu'on aborde cette question, mais je signale qu'il n'est pas opportun de le faire en ce moment. Le présent débat porte sur une question particulière et l'honorable député devrait limiter ses observations au sujet débattu.

M. KNOWLES: Monsieur l'Orateur, je signale que le ministre lui-même a amorcé le débat sur les salaires. J'ai droit de répondre au ministre autant que celui-ci a droit de soulever la question.

L'hon. M. CHEVRIER: Je ne laisserai pas l'honorable député le prendre si à son aise avec une telle affirmation. Il a porté aujourd'hui au compte rendu plusieurs déclarations fausses. Mes observations ne se rapportaient pas à des cas particuliers comme celles de l'honorable député; elles traitaient de la situation générale. Je ne crois pas que l'honorable député veuille prétendre que j'ai agi autrement; s'il le soutient, je relèverai ses observations.

M. KNOWLES: Des détails que j'ai consignés au compte rendu, j'aimerais connaître ceux que le ministre juge erronés. J'ai cité des passages d'un mémoire présenté par les syndicats d'employés de chemins de fer à la commission de conciliation. Lors de l'inter-